

RAPPORT DE VÉRIFICATION PARTICULIÈRE

EXAMEN D'ADMISSION À LA PROFESSION D'INFIRMIÈRE(IER) (SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022)

RAPPORT D'ÉTAPE 2, PARTIE III : ANALYSE DES
DONNÉES DES PERSONNES CANDIDATES À LA
SÉANCE DE SEPTEMBRE 2022 DE L'EXAMEN

COMMISSAIRE À L'ADMISSION AUX PROFESSIONS

Mai 2023

Numéro de dossier

5300-22-001

Profession(s) concernée(s)

Infirmière et infirmier

Le présent document est publié sur les pages Web du commissaire du site de l'Office des professions du Québec à l'adresse suivante :

<https://www.opq.gouv.qc.ca/commissaire/publications>.

Pour tout renseignement, s'adresser au bureau du commissaire :

500, boulevard René-Lévesque Ouest

6e étage, bureau 6.500, C.P. 40

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 864-9744

Sans frais : 1 800 643-6912

Télécopieur : 514 864-9758

Courriel : commissaire@opq.gouv.qc.ca

Tous droits réservés pour tous les pays

© Gouvernement du Québec, 2023

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	1
2	STATISTIQUES CONCERNANT LA SÉANCE D'EXAMEN DE SEPTEMBRE 2022	2
2.1	Performance globale à l'examen	2
2.2	Performance à l'examen selon le niveau de formation (collégial ou universitaire)	3
2.3	Performance des personnes candidates selon l'université d'attache	4
2.4	Performance à l'examen selon les différentes catégories de personnes candidates rattachées aux établissements d'enseignement collégial	5
2.5	Performance des différents cégeps selon leur région d'appartenance	6
2.6	Performance des personnes candidates « hors Québec » non rattachées à un établissement d'enseignement collégial	9
2.7	Performance de l'ensemble des personnes candidates « hors Québec »	10
2.8	Performance globale des personnes candidates selon la langue choisie à l'examen (français ou anglais)	11
2.9	Performance des personnes candidates selon leur expérience de travail préalable (externat/CEPI)	12
3	STATISTIQUES CONCERNANT L'ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE À L'EXAMEN PROFESSIONNEL DEPUIS 2018	15
3.1	Évolution de la performance de l'ensemble des personnes candidates à l'examen professionnel (2018-2022)	15
3.2	Évolution de la performance des personnes candidates à l'examen professionnel dont la formation initiale a été effectuée au Québec (2018- 2022)	16
3.3	Évolution de la performance des personnes candidates à l'examen professionnel dont la formation initiale a été effectuée hors Québec (2018- 2022)	18
3.4	Comparaison entre l'évolution de la performance des personnes candidates à l'examen professionnel formées initialement au Québec et celles formées hors Québec (2018-2022)	20
	ANNEXE : DÉMARCHE D'ENQUÊTE ET RÉFÉRENCES	23

LISTE DES FIGURES¹

Figure 1 : Performance globale des personnes candidates à l'examen de septembre 2022..	2
Figure 2 : Performance des personnes candidates selon le niveau de formation (collégial ou universitaire) à l'examen de septembre 2022	3
Figure 3 : Performance des candidats universitaires à l'examen de septembre 2022.....	4
Figure 4 : Séance d'examen de septembre 2022 – Performance des cégeps selon la région d'appartenance.....	7
Figure 5 : Séance d'examen de septembre 2022 – Performance des personnes candidates « hors Québec » selon leur catégorie	10
Figure 6 : Performance des personnes candidates à la séance d'examen de septembre 2022 selon leur expérience de travail préalable (Externat/CEPI)	13
Figure 7 : Évolution de la performance des personnes candidates à l'examen de l'Ordre (2018-2022).....	15
Figure 8 : Évolution de la performance à l'examen professionnel des personnes candidates détenant une formation initiale du Québec (2018-2022)	17
Figure 9 : Évolution de la performance des personnes candidates dont la formation initiale a été acquise « hors Québec » (2018-2022).....	18
Figure 10 : Évolution de la performance des personnes candidates formées au Québec et hors Québec (2018-2022).....	20

LISTE DES TABLEAUX²

Tableau 1 : Performance des candidats selon le programme d'études suivi.....	6
Tableau 2 : Performance des candidats hors-Québec non rattachés à un cégep	9
Tableau 3 : Performance des candidats selon la langue choisie à l'examen.....	11

¹ Dans le présent document, les figures sont précédées de tableaux portant sur le même sujet. Pour alléger le document, une liste de ces tableaux n'a pas été dressée.

² Cette liste concerne les tableaux qui, dans le présent document, ne sont pas associés à des figures.

ABRÉVIATIONS

AEC :	Attestation d'enseignement collégial
CÉGEP	Collège d'enseignement général et professionnel
CEPI :	Candidat(e) à l'exercice de la profession d'infirmière
DEC :	Diplôme d'études collégiales
DES :	Diplôme d'études secondaires
OIIQ :	Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
UQAC :	Université du Québec à Chicoutimi
UQO :	Université du Québec en Outaouais
UQTR :	Université du Québec à Trois-Rivières

AVANT-PROPOS

Le Rapport d'étape 2 de la vérification, portant sur la méthodologie de l'examen professionnel de l'Ordre, est constitué des documents suivants :

- [Partie I](#) : état de l'enquête, conclusions et recommandations sur la méthodologie de l'examen ;
- [Partie II](#) : rapport d'expertise sur des aspects méthodologiques de l'examen ;
- [Partie III](#) : analyse des données des personnes candidates à la séance de septembre 2022 de l'examen (présent document) ;
- [Partie IV](#) : analyse des réponses au questionnaire administré aux personnes candidates (expérience de l'examen).

Tous ces documents sont disponibles sur les [pages Web du commissaire](#).

1 INTRODUCTION

L'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (ci-après « l'Ordre ») est la dernière étape à franchir en vue de se voir délivrer un permis d'exercice. Il s'agit d'une des conditions à satisfaire prescrite à l'article 1 du [Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec](#). L'objectif de l'examen professionnel de l'Ordre est d'évaluer l'aptitude d'exercer des personnes candidates au seuil d'entrée de la profession infirmière, dans une perspective de protection du public.

La version actuelle de l'examen professionnel, en cours depuis 2018, est uniquement constituée d'une partie écrite. Les questions sont à choix de réponses. Selon les séances d'examen, le nombre de questions a varié entre 132 et 144 depuis 2018. La version de l'examen de septembre 2022 comportait 134 questions.

Au total, 2904 personnes candidates se sont présentées à la séance d'examen de septembre 2022. Ces personnes candidates provenaient de 49³ établissements d'enseignement collégiaux et de 7 établissements d'enseignement universitaires. Parmi ces personnes candidates, la plupart (81,8 %) passaient l'examen pour la première fois tandis que pour les autres, il s'agissait d'une reprise de l'examen. Les personnes candidates avaient suivi leur formation initiale au Québec (DEC en soins infirmiers ou baccalauréat/maîtrise en sciences infirmières⁴) ou à l'extérieur du Québec (candidates dites « hors Québec »).

Dans les sections qui suivent, nous présentons des données statistiques concernant la performance des personnes candidates à l'examen de la séance de septembre 2022, de même que l'évolution de leur performance depuis la mise en place de la version actuelle de l'examen, soit 2018.

³ Certains cégeps peuvent avoir plusieurs sites/campus qui offrent le programme en soins infirmiers, par exemple, le Collège Champlain qui possède un campus à Saint-Lambert et un autre à Lennoxville. Dans le présent document, chacun de ces campus a été considéré comme un établissement d'enseignement collégial en soi, dans le cadre des statistiques présentées.

⁴ À noter : l'Université McGill est la seule université dont la maîtrise en sciences infirmières fait partie de la liste des diplômes donnant ouverture au permis de l'Ordre.

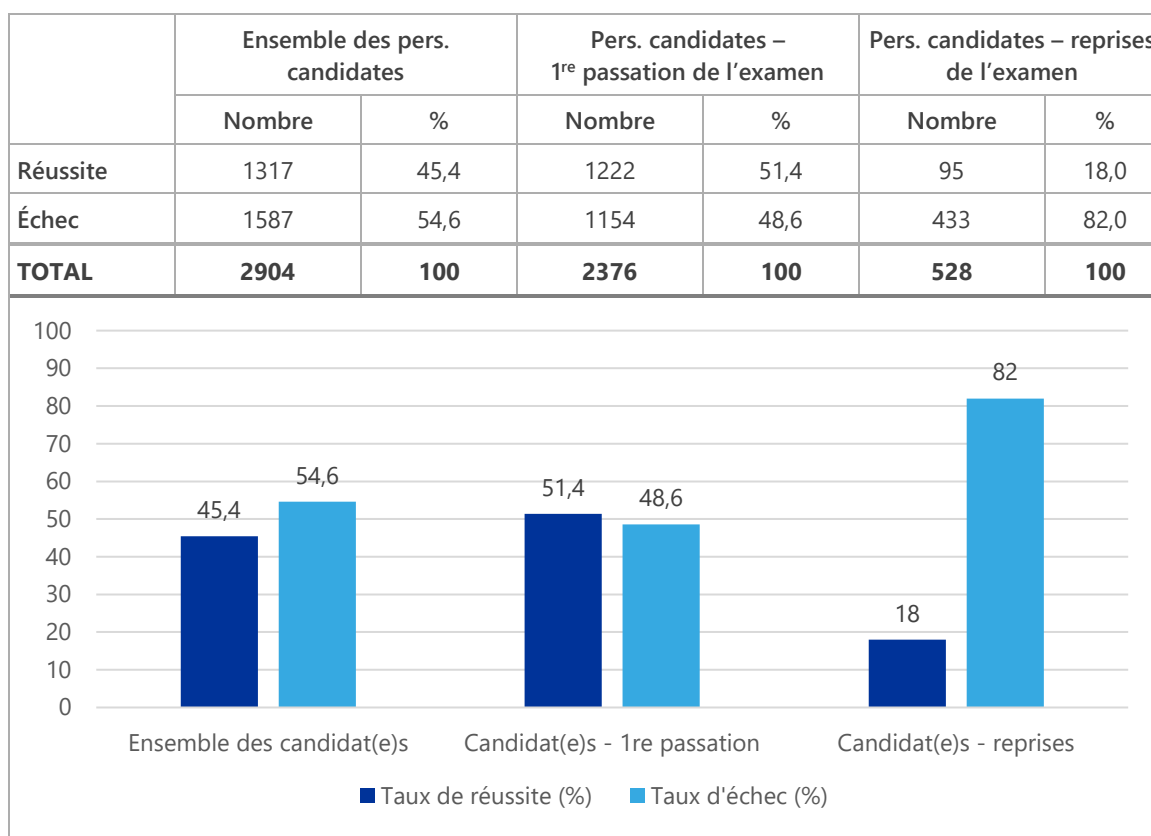
2 STATISTIQUES CONCERNANT LA SÉANCE D'EXAMEN DE SEPTEMBRE 2022⁵

2.1 Performance globale à l'examen

Les données relatives à la performance globale des personnes candidates à la séance d'examen de septembre 2022 sont présentées ci-dessous.

Les personnes candidates dont il s'agissait de la première passation de l'examen représentaient la grande majorité (2376 personnes candidates sur 2904, soit 81,8 %) et les personnes candidates en reprise correspondaient à 18,2 % de l'effectif total (528 personnes candidates sur 2904).

Figure 1 : Performance globale des personnes candidates à l'examen de septembre 2022



Globalement, à cette séance, le taux de réussite de l'ensemble des personnes candidates a été de 45,4 %, ce qui est plutôt faible. On constate, par ailleurs, que le taux de réussite des personnes candidates qui se sont présentées à l'examen pour la première fois est bien plus

⁵ À cette section du rapport, les données présentées ont été compilées par le bureau du Commissaire à l'admission, à partir des données brutes que l'Ordre nous a fait parvenir.

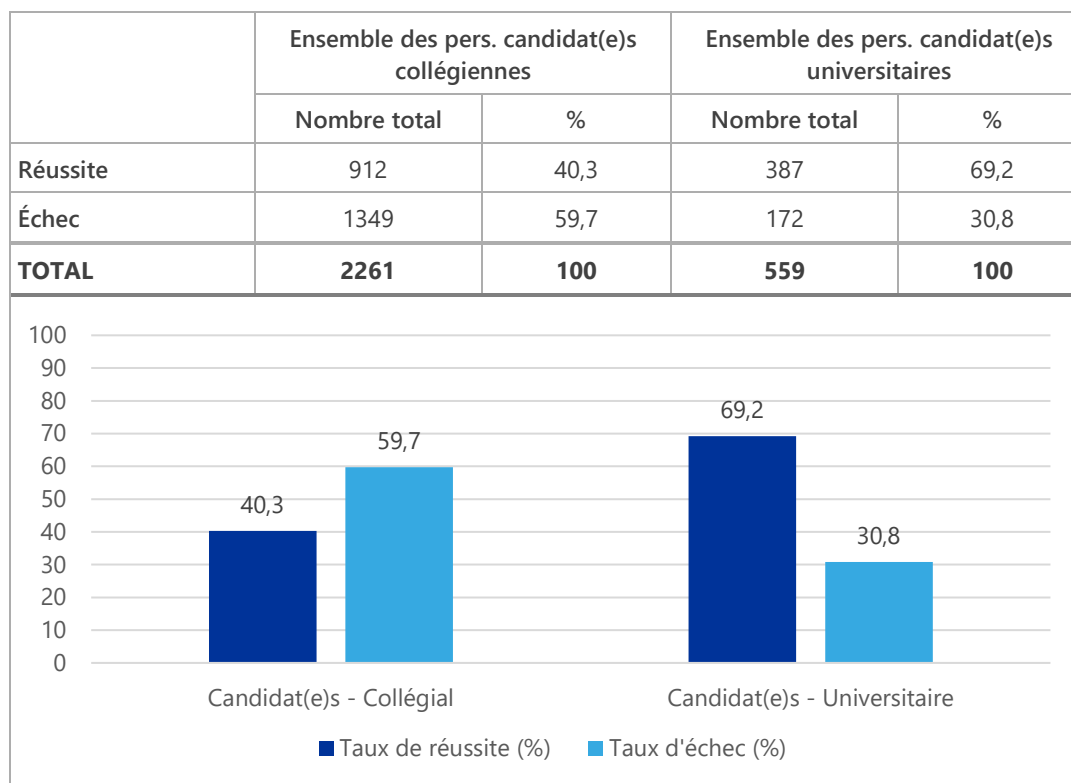
élevé que celui des personnes candidates pour lesquelles il s'agit d'une reprise. En effet, si environ 1 personne sur 2 (51,4 %) dont c'était la première tentative a réussi l'examen, seulement près de 1 personne sur 5 (18 %) qui reprenait l'examen l'a réussi.

2.2 Performance à l'examen selon le niveau de formation (collégial ou universitaire)

Les données de la performance globale (ensemble des personnes candidates) à l'examen selon le niveau de formation des personnes candidates sont présentées ci-dessous.

Notons qu'au niveau collégial, il existe 3 programmes de formation dans le domaine des soins infirmiers (soit le DEC 180.A0, le DEC 180.B0 et l'AEC CWA.0B/0K) visant 3 clientèles différentes qui donnent accès à l'examen professionnel de l'Ordre (voir la section 2.4 pour plus de détails). Tandis que, dans les universités du Québec, en dehors de l'Université McGill⁶, seul le « baccalauréat en sciences infirmières », donne accès à l'examen professionnel. Les personnes candidates universitaires constituent donc une population plus homogène que celle des personnes candidates provenant du collégial.

Figure 2 : Performance des personnes candidates selon le niveau de formation (collégial ou universitaire) à l'examen de septembre 2022



⁶ L'Université McGill est la seule université dont la maîtrise en sciences infirmières donne accès à l'examen professionnel de l'Ordre.

Lors de la séance d'examen de septembre 2022, sur un total de 2820⁷ personnes candidates diplômées d'un établissement d'enseignement au Québec, la grande majorité était des diplômées du collégial. En effet :

- 2261 personnes candidates étaient diplômées d'un cégep, soit 80,2 % ;
- 559 personnes candidates étaient diplômées d'une université, soit 19,8 %.

On constate que les personnes candidates universitaires ont mieux performé à l'examen que celles du collégial. En effet, le taux de réussite des personnes candidates universitaires est de 69,2 %, ce qui signifie qu'environ 7 personnes sur 10 ont réussi l'examen. Tandis que le taux de réussite à l'examen des personnes candidates du collégial est de 40,3 %, ce qui implique que seulement 4 personnes sur 10 ont réussi l'examen.

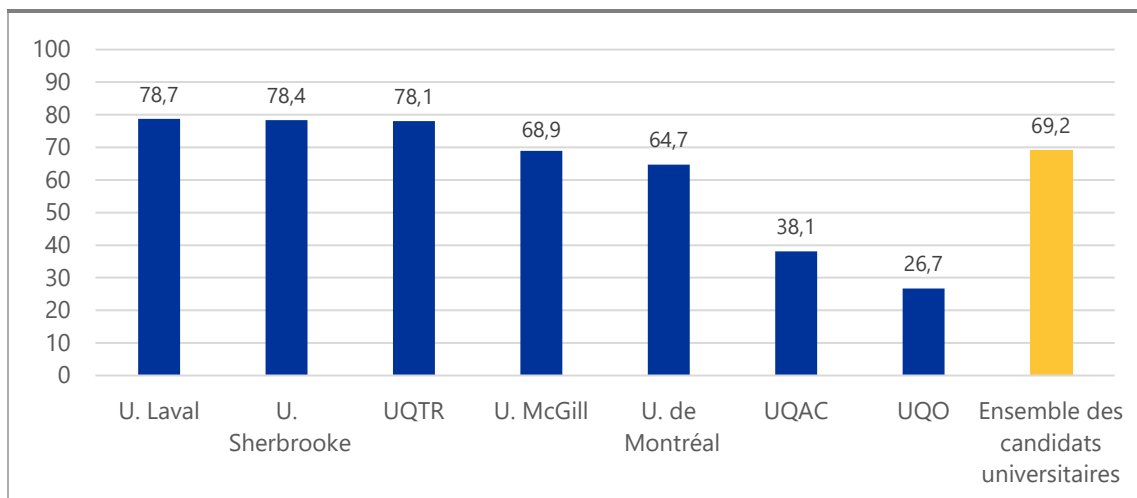
2.3 Performance des personnes candidates selon l'université d'attache

Les personnes candidates universitaires ont globalement mieux performé à l'examen professionnel de la séance de septembre 2022 que les personnes candidates du collégial. Nous avons cependant voulu savoir s'il existait des disparités dans les taux de réussite à l'examen d'une université à l'autre.

Figure 3 : Performance des candidats universitaires à l'examen de septembre 2022

Université	Nombre total des pers. candidates	Taux de réussite (%)
Université Laval	94	78,7
Université de Sherbrooke	116	78,4
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	32	78,1
Université McGill	74	68,9
Université de Montréal	207	64,7
Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)	21	38,1
Université du Québec en Outaouais (UQO)	15	26,7
TOTAL	559	69,2

⁷ À la section 2.1, le tableau fait état d'un total de 2904 personnes candidates. Cependant, seules 2820 personnes candidates sont diplômées d'un établissement d'enseignement québécois (DEC, baccalauréat/maîtrise ou AEC). En effet, certaines personnes candidates qui se sont présentées à l'examen professionnel de septembre 2022 n'avaient suivi aucune formation (initiale ou d'appoint) dans un établissement d'enseignement québécois. Pour plus de détails, voir la section 2.6 du présent document.



On constate que, pour l'examen professionnel de septembre 2022, l'Université Laval, l'Université de Sherbrooke et l'UQTR ont des taux de réussite similaires. L'Université de Montréal et l'Université McGill ont des taux de réussite un peu en-deçà du taux de réussite de l'ensemble des personnes candidates universitaires.

L'UQAC et l'UQO se retrouvent en bas du classement des universités pour ce qui est de la performance de leurs diplômé(e)s à l'examen. En effet, leurs taux de réussite sont bien plus bas que le taux de réussite de l'ensemble des personnes diplômées universitaires (-31,1 % pour l'UQAC et -42,5 % pour l'UQO). Il faut cependant noter que seul un petit nombre de personnes candidates provenait de ces deux universités. Il s'agit d'un élément dont il faut tenir compte dans la lecture de la performance des différentes universités et la comparaison de cette performance entre les universités puisque plus le nombre de personnes candidates est important, plus le taux de réussite est significatif.

2.4 Performance à l'examen selon les différentes catégories de personnes candidates rattachées aux établissements d'enseignement collégial

Au collégial, il existe 3 programmes d'études visant à former des infirmières et infirmiers, qui s'adressent à 3 clientèles différentes :

- le DEC en soins infirmiers (180.A0) qui s'adresse aux personnes détenant un DES ;
- le DEC en soins infirmiers (180.B0) qui s'adresse aux infirmières auxiliaires, c'est-à-dire aux personnes détentrices d'un DEP en *santé, assistance et soins infirmiers* ;
- l'AEC « *Intégration à la profession infirmière au Québec* » (CWA.0B/0K) qui s'adresse aux personnes formées à l'étranger (dites « hors Québec ») dans le domaine des soins infirmiers. Il s'agit d'une formation d'appoint prescrite par l'Ordre afin de fournir à des personnes le complément de formation nécessaire en vue de pouvoir exercer au Québec.

Dans le tableau ci-dessous, les données concernant la réussite des personnes candidates issues du collégial à la séance d'examen de septembre 2022 sont ventilées selon le programme d'études suivi.

Tableau 1 : Performance des candidats selon le programme d'études suivi

	Nombre total des pers. candidates	Taux de réussite (%)
DEC 180.A0	1803	45,8
DEC 180.B0 (Auxiliaires)	110	34,5
AEC CWA.0B/0K (Hors Québec ⁸)	348	13,8
TOTAL	2261	40,3

Nous constatons que, chez les personnes candidates du collégial, le taux de réussite à l'examen professionnel de septembre 2022 des personnes titulaires d'un DEC 180.A0 est plus élevé que celui des autres catégories de personnes candidates du collégial avec près de 1 personne sur 2 qui a réussi l'examen. En comparaison, le taux de réussite des personnes candidates détentrices de l'AEC est beaucoup plus faible avec environ 1 personne sur 7 qui a réussi l'examen. Quant aux personnes candidates auxiliaires (DEC 180.B0), c'est environ 1 personne sur 3 qui a réussi l'examen.

2.5 Performance des différents cégeps selon leur région d'appartenance⁹

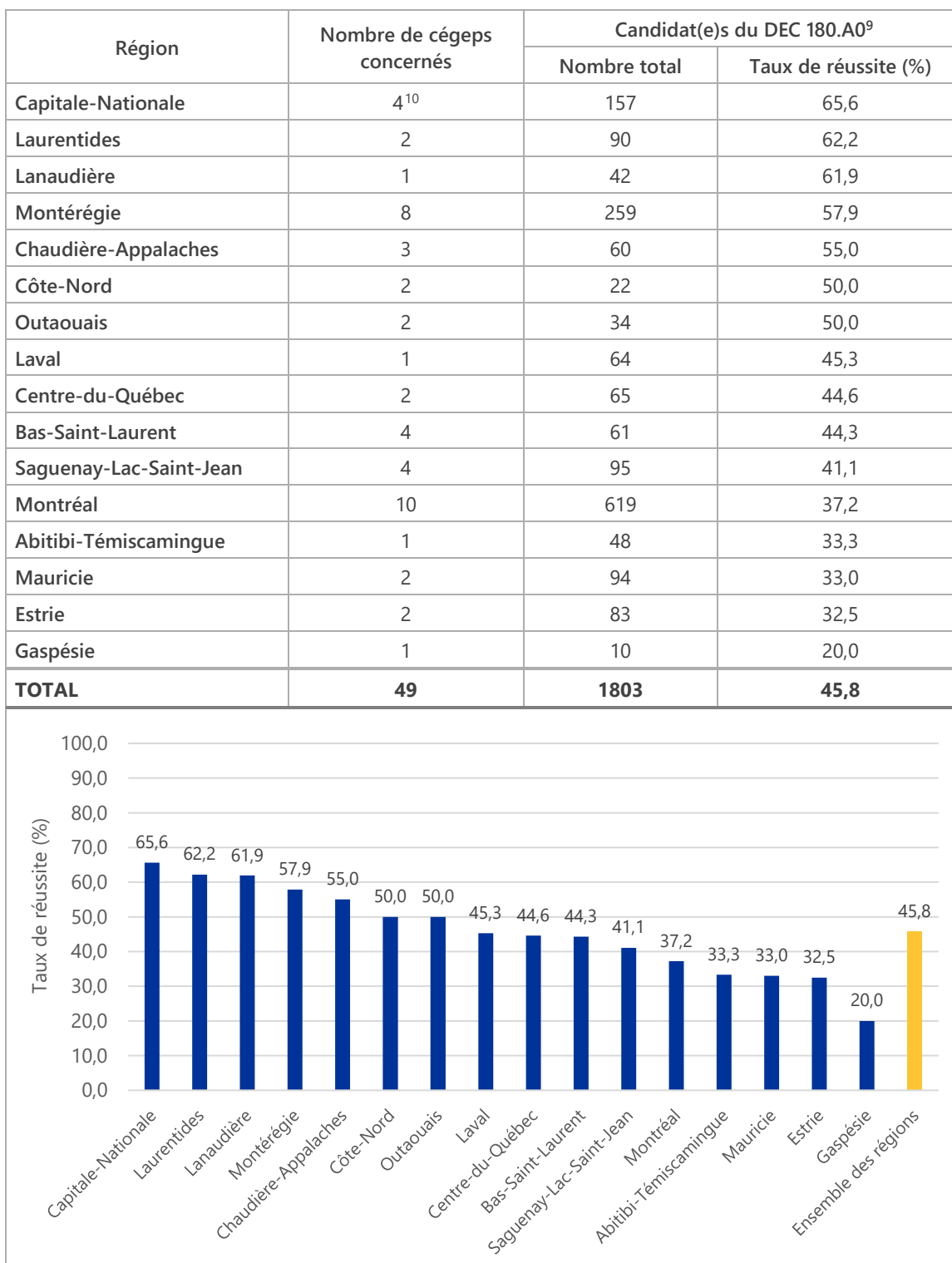
Nous nous sommes intéressés à la performance des cégeps à l'examen de septembre 2022, selon leur situation géographique. Nous voulions savoir s'il existait des régions du Québec où les cégeps avaient mieux performé que d'autres.

Selon les données recueillies auprès de l'Ordre, les personnes candidates ayant participé à la séance d'examen de septembre 2022 étaient diplômées de 49 cégeps du Québec, répartis dans 16 régions (voir la figure à la page suivante).

⁸ Les personnes candidates regroupées dans cette catégorie proviennent des cégeps suivants qui offrent le programme d'AEC *Intégration à la profession infirmière au Québec* (CWA.0B/0K) : Édouard-Montpetit, John Abbott, Limoilou, Vieux-Montréal, Sherbrooke, Lionel-Groulx et Sept-Îles.

⁹ Étant donné que seuls certains cégeps offrent le programme de DEC en soins infirmiers pour infirmières auxiliaires (180.B0) ou le programme d'AEC pour les diplômés formés à l'étranger (CWA.0B/0K), la comparaison porte, à cette section, sur les diplômés du programme de DEC en soins infirmiers (180.A0) qui est offert dans l'ensemble des cégeps visés.

Figure 4 : Séance d'examen de septembre 2022 – Performance des cégeps selon la région d'appartenance



¹⁰ À noter : l'un des établissements, le Campus Notre-Dame-de-Foy a cessé d'offrir le programme de DEC en soins infirmiers. Cependant, un candidat diplômé de cet établissement s'est présenté à l'examen de septembre 2022 pour une 3^e tentative.

Lorsqu'on compare les taux de réussite des personnes candidates diplômées d'un DEC en soins infirmiers 180.A0, par région du Québec, on constate que seules 7 régions sur 16 (soit 43,7 %) ont un taux de réussite supérieur au taux de réussite de l'ensemble des cégeps des régions du Québec (45,8 %). Cela signifie que, dans la majorité des régions du Québec, moins de 1 personne candidate sur 2 diplômées d'un cégep a réussi l'examen professionnel de l'Ordre. C'est en Gaspésie que le taux de réussite le plus bas a été enregistré (20 %) et dans la Capitale-Nationale que ce taux est le plus élevé (65,6 %). Il faut cependant noter qu'en Gaspésie, il n'existe qu'un seul cégep avec un petit nombre de diplômés (10) qui se sont présentés à l'examen de septembre 2022, alors que dans la Capitale-Nationale, plusieurs cégeps offrent le programme en soins infirmiers avec un total de 157 diplômés qui se sont présentés à l'examen. Aussi, le taux de réussite n'est pas aussi significatif dans le cas de la Gaspésie que dans celui de la Capitale-Nationale et il en va de même pour d'autres régions. Le nombre de cégeps et de diplômés est un élément à prendre en considération dans la lecture de la performance des différents cégeps et de la comparaison de cette performance entre les régions.

Il est intéressant de noter que, si la performance globale des cégeps de la région de Montréal est faible, les régions limitrophes (à savoir les Laurentides, la Lanaudière et la Montérégie) font partie des régions où les personnes candidates ont le mieux performé à l'examen professionnel.

Dans les régions où plusieurs cégeps offrent la formation en soins infirmiers, des disparités ont été constatées entre les cégeps d'une même région. Ainsi :

- dans le **Bas-Saint-Laurent**, le cégep de La Pocatière a obtenu un taux de réussite de 63,6 % alors que le cégep de Matane a un taux de réussite de 28,6 % ;
- dans **Chaudière-Appalaches**, avec un taux de réussite de 65 %, le cégep de Beauce-Appalaches se place en tête du classement, tandis que le cégep de Thetford a un taux de réussite de 30 % ;
- sur la **Côte-Nord**, au cégep de Sept-Îles, le taux de réussite est de 80 %, alors que le cégep de Baie-Comeau a un taux de réussite de 25 %, pour un nombre de personnes candidates similaire qui se sont présentées à l'examen. Le cégep de Sept-Îles est d'ailleurs celui qui a obtenu le taux de réussite le plus élevé des cégeps du Québec concernés, avec un petit nombre de personnes candidates (10).
- en **Montérégie**, le cégep de Valleyfield a obtenu le taux de réussite le plus élevé de la région (75 %) et le plus élevé des cégeps du Québec après Sept-Îles, alors qu'au Collège Ellis, ce taux n'est que de 15,4 % ;
- à **Montréal**, où se concentre le plus grand nombre de cégeps offrant de la formation en soins infirmiers, le collège Dawson est celui qui a obtenu le taux de réussite le plus élevé (57,9 %). À l'autre bout du spectre, le Cégep Saint-Laurent, avec un taux de réussite de seulement 12,5 %, est l'établissement dont le taux de réussite est le plus bas dans la région de Montréal. Il s'agit également du plus bas taux de réussite de l'ensemble des cégeps du Québec visés.

- au **Saguenay–Lac-Saint-Jean**, au cégep de Saint-Félicien, le taux de réussite est de 63,6 % alors que les 3 cégeps de la région (Alma, Jonquière et Chicoutimi) ont des taux de réussite se situant entre 36 et 39 %.

2.6 Performance des personnes candidates « hors Québec » non rattachées à un établissement d'enseignement collégial

La catégorie « hors Québec » définie par l'Ordre regroupe les personnes dont la formation initiale dans le domaine infirmier a été acquise en dehors du Québec (pays étranger ou autre province canadienne). L'Ordre place dans cette catégorie, outre les personnes diplômées des programmes d'AEC « *Intégration à la profession infirmière au Québec* » dispensés par certains cégeps du Québec, les personnes ayant les profils suivants :

- celles qui ont réussi un stage clinique prescrit par l'Ordre et réalisé dans un établissement de santé du Québec, avant de pouvoir se présenter à l'examen professionnel ;
- celles dont l'équivalence du diplôme ou de la formation a été reconnue par l'Ordre, sans que ces personnes n'aient eu besoin d'aller chercher un complément de formation ou de réaliser un stage clinique avant de pouvoir se présenter à l'examen professionnel.

Dans le tableau ci-dessous, les données concernant la réussite des personnes candidates « hors Québec » non rattachées à un établissement d'enseignement collégial à la séance d'examen de septembre 2022 sont ventilées selon le profil.

Tableau 2 : Performance des candidats hors-Québec non rattachés à un cégep

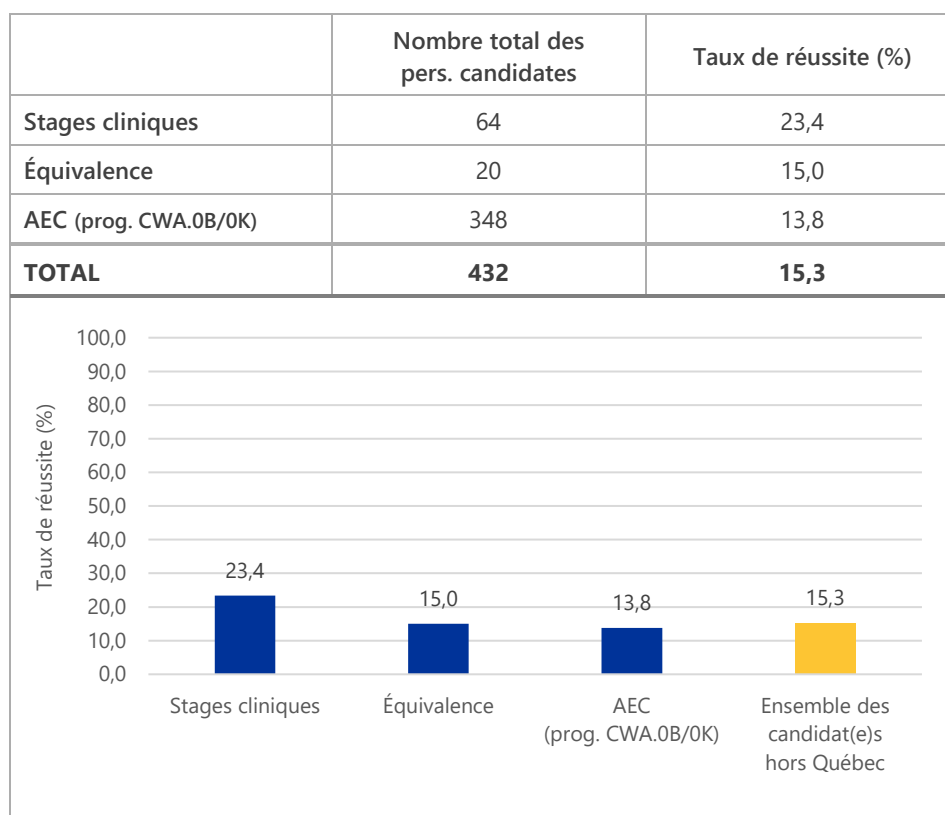
	Nombre total des pers. candidates	Taux de réussite (%)
Stages cliniques	64	23,4
Équivalence	20	15,0
TOTAL	84	21,4

Les données du tableau ci-dessus montrent que le taux de réussite des personnes candidates « hors Québec » non rattachées à un établissement est globalement faible. En effet, pour les personnes candidates ayant effectué un stage clinique prescrit par l'Ordre, moins de 1 personne sur 4 a réussi l'examen. Pour les personnes dont l'équivalence a été reconnue, moins de 1 personne sur 6 a réussi l'examen.

2.7 Performance de l'ensemble des personnes candidates « hors Québec »

Afin d'obtenir le portrait global de la performance de l'ensemble des personnes candidates « hors Québec », nous avons ajouté les données relatives aux personnes candidates détentrices de l'AEC « Intégration à la profession infirmière » à celles du tableau qui précède. Les données globales concernant la performance des personnes candidates « hors Québec » à l'examen de septembre 2022 sont présentées ci-dessous.

Figure 5 : Séance d'examen de septembre 2022 – Performance des personnes candidates « hors Québec » selon leur catégorie



La compilation des données montre que le taux de réussite global des personnes candidates « hors Québec » à l'examen de septembre 2022 est de 15,3 %, ce qui signifie que moins de 1 personne sur 6 a réussi l'examen. Un tel taux de réussite signifie qu'environ 5 personnes sur 6 ont échoué à l'examen. Comparativement aux personnes candidates formées au Québec, les personnes candidates « hors Québec » ont échoué massivement à l'examen.

2.8 Performance globale des personnes candidates selon la langue choisie à l'examen (français ou anglais)

Au Québec, sur les 48 cégeps qui offrent, à l'heure actuelle, des programmes de formation dans le domaine infirmier, 42 (87,5 %) l'offrent en français. Les 6 cégeps offrant le programme en anglais sont situés à Montréal (Collèges Dawson, John Abbott et Vanier), en Estrie (Collège Champlain – Lennoxville), en Montérégie (Collège Champlain – Saint-Lambert) et en Outaouais (Collège Heritage). L'Université McGill est la seule université anglophone qui offre le programme en sciences infirmières au Québec.

À quelques exceptions près¹¹, pour les candidats ayant suivi une formation dans le domaine infirmier au Québec (DEC, Baccalauréat/maîtrise ou AEC), comparer les taux de réussite des personnes candidates selon la langue choisie à l'examen revient à comparer la performance des établissements d'enseignement francophones et anglophones. Les personnes candidates « hors Québec » n'ayant pas suivi de programme d'études menant à l'AEC au Québec (soit celles ayant réalisé un stage clinique ou s'étant vu reconnaître une équivalence de diplôme/formation) ont majoritairement choisi (à 89,3 %) la version française de l'examen.

Globalement, les données recueillies indiquent que le taux de réussite des personnes candidates à l'examen professionnel de septembre 2022 est similaire, qu'elles aient choisi de passer l'examen en français ou en anglais (voir tableau ci-dessous). En effet, il existe un écart d'uniquement 1 % entre les taux de réussite des personnes candidates ayant passé l'examen en français et ceux l'ayant passé en anglais, en faveur des personnes candidates ayant choisi la version anglaise de l'examen.

Tableau 3 : Performance des candidats selon la langue choisie à l'examen

	Nombre total de pers. candidates	Taux de réussite (%)
Français	2450	45,2
Anglais	454	46,3
TOTAL	2904	45,4

¹¹ Parmi les personnes candidates formées dans des établissements d'enseignement francophones, seules 11 ont choisi la version anglaise de l'examen en septembre 2022 et 14 personnes candidates diplômées d'un établissement d'enseignement anglophone ont choisi la version française de l'examen. Ce sont donc 25 personnes candidates qui ont choisi de passer l'examen dans une langue différente de la langue de la formation suivie, sur un total de 2820 personnes candidates diplômées du Québec dans le domaine infirmier (soit environ 0,9 %).

2.9 Performance des personnes candidates selon leur expérience de travail préalable (externat/CEPI)

Certaines personnes étudiantes qui suivent leur formation initiale en soins infirmiers (DEC) ou en sciences infirmières (baccalauréat/maîtrise) au Québec peuvent, si elles le souhaitent, travailler au cours de leurs études en tant qu'externes dans un établissement de santé du Québec. Dans la réglementation¹² de l'Ordre, l'externe est définie comme étant :

[...] l'étudiante en soins infirmiers qui, depuis 24 mois et moins, a complété avec succès les 2 premières années du programme d'études collégiales, au moins 34 crédits du programme d'études de l'Université de Montréal, au moins 38 crédits du programme d'études de l'Université du Québec à Trois-Rivières, au moins 36 crédits du programme d'études de l'Université de Sherbrooke, au moins 37 crédits du programme de baccalauréat de l'Université McGill, au moins 42,5 crédits du programme de maîtrise de l'Université McGill ou au moins 60 crédits d'un autre programme d'études universitaires qui mène à l'obtention d'un diplôme donnant ouverture au permis de l'Ordre ;

Par ailleurs, certaines personnes peuvent travailler en tant que candidates à l'exercice de la profession infirmière (CEPI). Selon le paragraphe 4 de l'article 1 du [Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et des infirmiers](#), peut être CEPI toute personne « *qui est titulaire d'un diplôme donnant ouverture au permis ou à qui l'Ordre a reconnu une équivalence de diplôme ou de la formation* ». Cela implique que toute personne diplômée d'une université ou d'un cégep du Québec, de même que toute personne diplômée hors du Québec ayant satisfait aux mesures compensatoires imposées par l'Ordre (réussite d'une formation d'appoint ou d'un stage clinique) ou s'étant vu reconnaître l'équivalence de diplôme ou de la formation, accède au statut de CEPI. Cependant, en vue de travailler en tant que CEPI, les personnes candidates doivent se procurer une attestation auprès de l'Ordre les autorisant à exercer certaines activités réservées.

Toute personne CEPI conserve ce statut jusqu'à la première des éventualités énumérées ci-dessous :

- 1° elle n'a pas réussi l'examen professionnel dans le délai prévu par le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (chapitre I-8, r. 13) ;
- 2° elle a subi 3 échecs à l'examen professionnel ;
- 3° plus de 30 jours se sont écoulés depuis la date de la délivrance du permis de l'Ordre ;

¹² Voir la modification du paragraphe 2 de l'article 1 du [Règlement modifiant le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et des infirmiers](#) entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

4° plus de 4 ans se sont écoulés depuis la première session d'examen professionnel qui suit la date à laquelle elle a obtenu son diplôme donnant ouverture au permis de l'Ordre ou la date de la décision de l'Ordre lui reconnaissant une équivalence de diplôme ou de la formation aux fins de la délivrance d'un permis¹³.

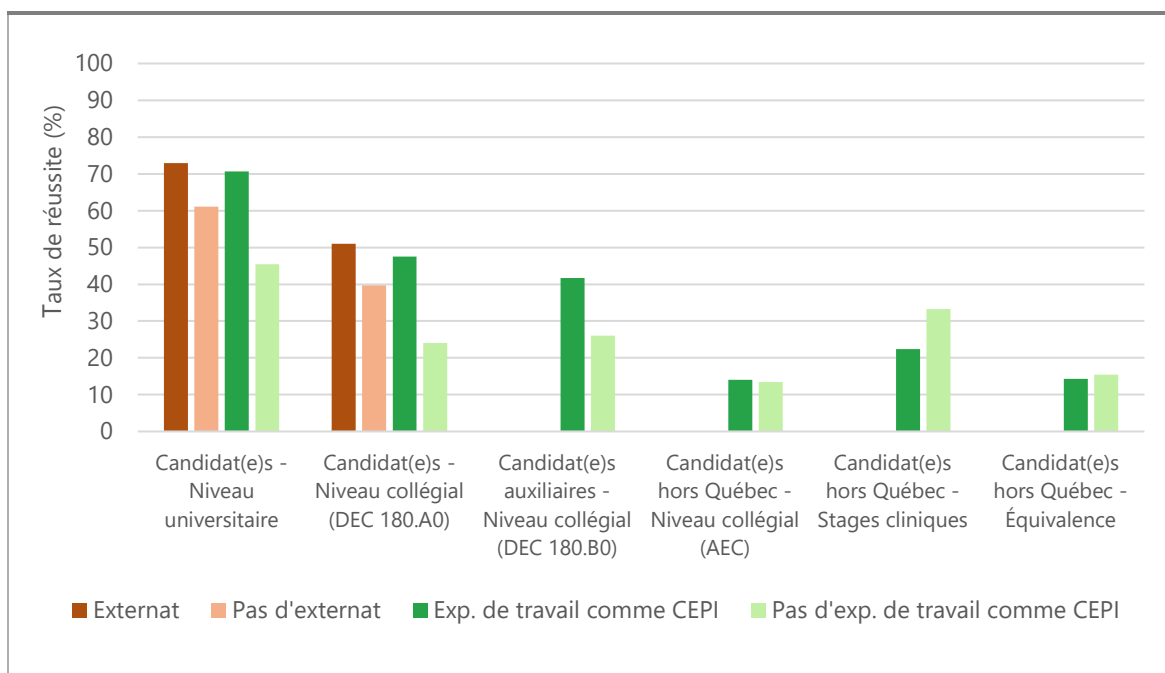
Nous avons cherché à savoir si les personnes candidates ayant travaillé comme externe ou CEPI¹⁴ avant de se présenter à l'examen de septembre 2022, avaient eu une meilleure performance à cet examen. Des données concernant l'expérience de travail préalable des personnes candidates à l'examen ont été compilées et sont présentées ci-dessous.

Figure 6 : Performance des personnes candidates à la séance d'examen de septembre 2022 selon leur expérience de travail préalable (Externat/CEPI)

	Externes		Non-externes		CEPI ¹⁴		Non-CEPI	
	N ^{bre} total	Taux de réussite (%)	N ^{bre} total	Taux de réussite (%)	N ^{bre} total	Taux de réussite (%)	N ^{bre} total	Taux de réussite
Candidats universitaires (baccalauréat et maîtrise)	384	72,9	175	61,1	526	70,7	33	45,4
Candidats collégiens (DEC 180.A0)	976	51,0	827	39,7	1670	47,5	133	24,0
Candidats collégiens (DEC 180.B0 – auxiliaires)	0	0,0	110	34,5	60	41,7	50	26,0
Candidats collégiens hors Québec (AEC CWA.0B/0K)	0	0,0	348	13,8	236	14,0	112	13,4
Autres candidats hors- Québec :								
Stages cliniques	0	0,0	64	23,4	58	22,4	6	33,3
Équivalence	0	0,0	20	15,0	7	14,3	13	15,4
TOTAL	1360	57,2	1544	34,9	2557	48,4	347	22,8

¹³ Voir l'article 13 du [Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et des infirmiers](#).

¹⁴ Il s'agit ici des personnes candidates auxquelles l'Ordre a indiqué avoir délivré des attestations d'exercer en tant que CEPI.



Nous avons comparé les taux de réussites, à l'examen de septembre 2022, des personnes candidates ayant travaillé comme externes ou CEPI à ceux des personnes candidates n'ayant pas travaillé comme externes ou CEPI.

La comparaison montre que, pour les personnes candidates ayant suivi leur formation initiale au Québec :

- le taux de réussite des collégiennes (DEC 180.A0) ayant été externes est supérieur de 11,3 % à celui des collégiennes (DEC 180.A0) n'ayant pas été externes ;
- le taux de réussite des universitaires ayant été externes est supérieur de 11,8 % à celui des universitaires n'ayant pas été externes ;
- le taux de réussite des collégiennes (DEC 180.A0) ayant travaillé comme CEPI est supérieur de 23,5 % à celui des collégiennes (DEC 180.A0) n'ayant pas travaillé comme CEPI ;
- le taux de réussite des universitaires ayant travaillé comme CEPI est supérieur de 25,3 % à celui des universitaires n'ayant pas travaillé comme CEPI.

On constate donc qu'à l'examen de septembre 2022, les écarts en termes de taux de réussite sont similaires pour les personnes candidates universitaires et collégiennes (DEC 180.A0), aussi bien par rapport à l'externat (écart d'environ 11 %) que par rapport au travail en tant que CEPI (écarts respectifs de 25,3 % et 23,5 %).

L'écart est moindre (15,7 %) chez les personnes candidates collégiennes auxiliaires détentrices d'un DEC 180.B0 ayant travaillé comme CEPI (taux de réussite de 41,7 %) et n'ayant pas travaillé comme CEPI (taux de réussite de 26 %).

Enfin, chez les personnes candidates formées hors Québec, les données indiquent que, pour l'examen de septembre 2022, le taux de réussite des personnes candidates détentrices d'une AEC est resté sensiblement le même, que ces personnes aient travaillé ou non comme CEPI. Les données semblent indiquer un constat identique pour les personnes candidates dont l'équivalence de diplôme/formation a été reconnue, tandis que pour les personnes candidates ayant réalisé un stage clinique, le taux de réussite est plus élevé chez celles ayant travaillé comme CEPI. Cependant, étant donné le faible nombre de candidats (6) n'ayant pas travaillé comme CEPI parmi les personnes candidates ayant réalisé un stage clinique et le faible nombre de candidats (7) ayant travaillé comme CEPI parmi les personnes candidates dont l'équivalence de diplôme/formation a été reconnue, la comparaison entre les taux de réussite pour ces deux catégories de personnes candidates est peu significative.

Si, globalement, pour la séance d'examen de septembre 2022, nous observons un meilleur taux de réussite chez les personnes candidates ayant travaillé en tant qu'externes ou CEPI, nous ne pouvons cependant pas ici, à partir des données extraites d'une seule séance d'examen, conclure que le fait d'avoir travaillé comme externe ou CEPI augmente les chances des personnes candidates de réussir l'examen de l'Ordre.

3 STATISTIQUES CONCERNANT L'ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE À L'EXAMEN PROFESSIONNEL DEPUIS 2018¹⁵

3.1 Évolution de la performance de l'ensemble des personnes candidates à l'examen professionnel (2018-2022)¹⁶

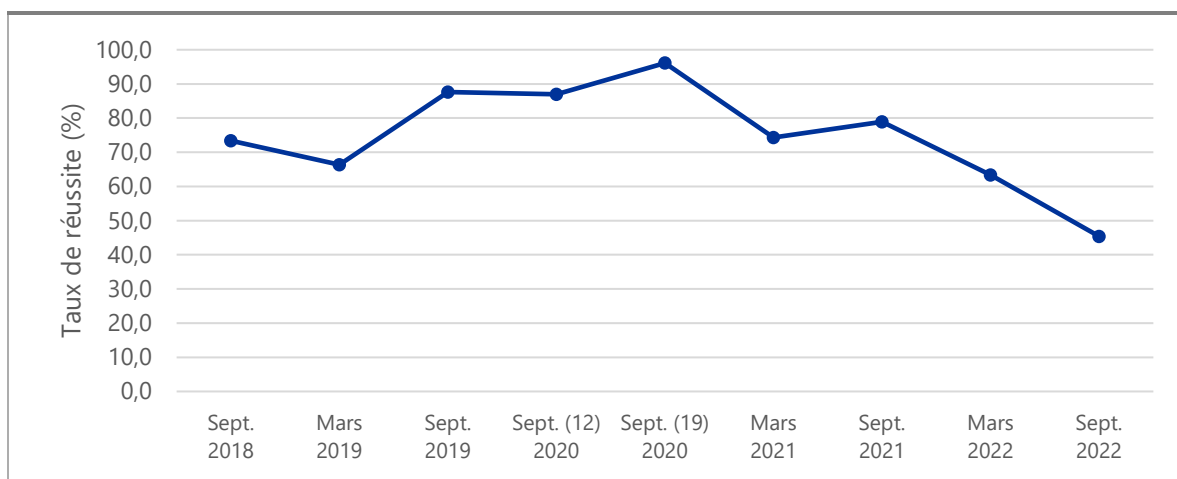
Nous nous sommes penchés sur l'évolution du taux de réussite des personnes candidates aux différentes séances d'examen de l'Ordre, depuis la mise en place de son format actuel (septembre 2018), afin de déterminer s'il y avait des tendances.

Figure 7 : Évolution de la performance des personnes candidates à l'examen de l'Ordre (2018-2022)

	Sept. 2018	Mars 2019	Sept. 2019	Sept. (12) 2020	Sept. (19) 2020	Mars 2021	Sept. 2021	Mars 2022	Sept. 2022
Taux de réussite de l'ensemble des personnes candidates	73,4	66,4	87,6	87,0	96,1	74,3	78,9	63,4	45,4

¹⁵ À noter : en 2020, l'Ordre a organisé 2 séances d'examen en septembre, à une semaine d'intervalle (le 12 et le 19). L'une des 2 séances visait à remplacer la séance de mars 2020 qui a été annulée.

¹⁶ Les données présentées pour les séances d'examen ayant eu lieu entre septembre 2018 et mars 2022 ont été compilées par l'Ordre. Seules les données de septembre 2022 ont été compilées et validées par le bureau du commissaire.



L'examen professionnel, dans son format actuel, a été proposé à partir de la séance de septembre 2018. On constate que le taux de réussite à l'examen professionnel a varié entre 45,4 % (septembre 2022) et 96,1 % (19 septembre 2020). Le taux de réussite à l'examen de la séance de septembre 2022 est historiquement bas. En effet, au cours des années précédentes, les taux de réussite ont toujours été au-dessus de 60 % avec une pointe enregistrée (87 à 96,1 %) lors de 3 séances d'examen consécutives (septembre 2019, 12 et 19 septembre 2020).

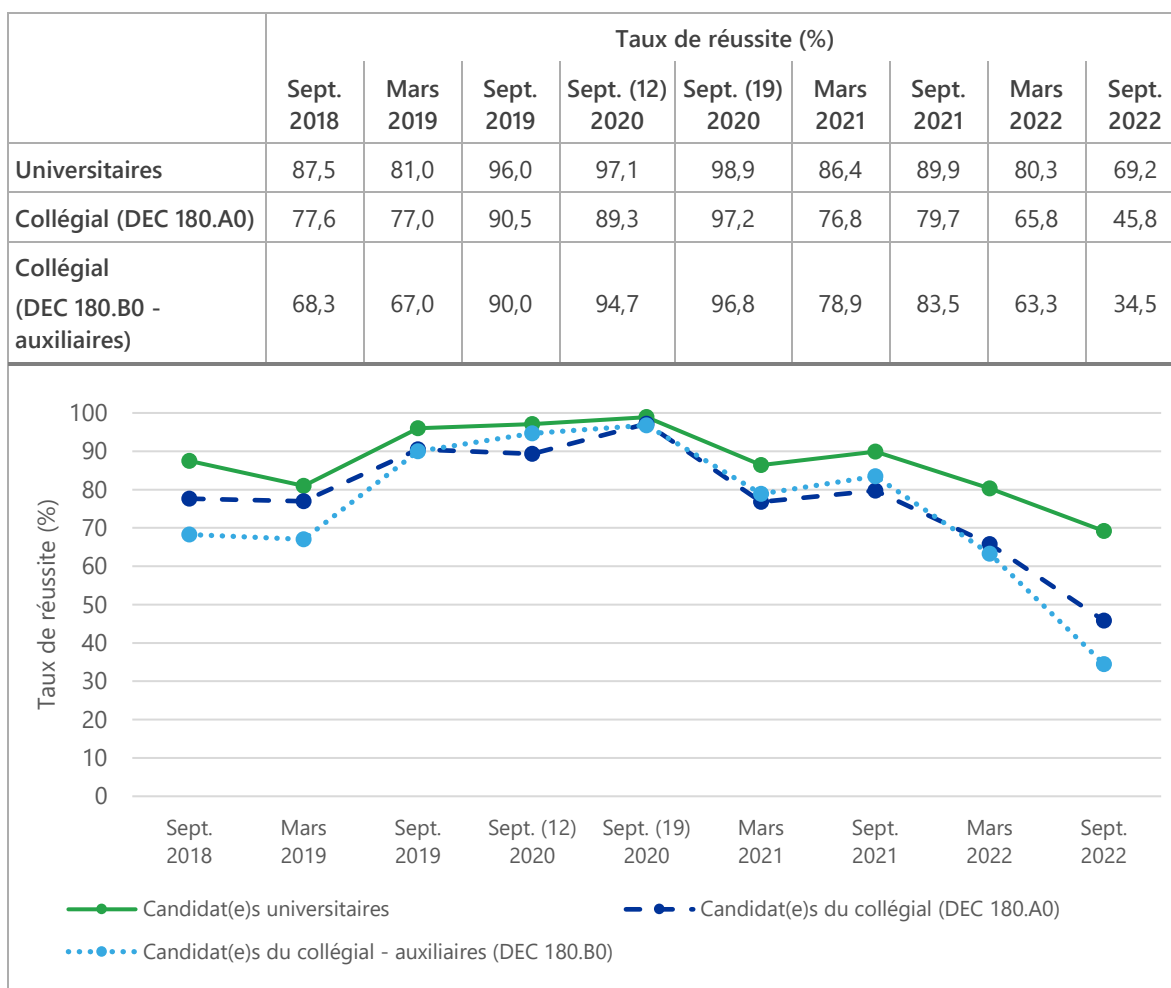
Après avoir atteint un pic à la séance du 19 septembre 2020 (96,1 %), le taux de réussite a chuté à la séance suivante (mars 2021) pour atteindre 74,3 %, soit une baisse de 21,8 %. Notons que la diminution importante du taux de réussite à la séance d'examen de mars 2021 correspond au moment où l'Ordre a introduit l'ajout de l'erreur de mesure à la note de passage. Après une légère remontée (+4,6 %) en septembre 2021 (en raison du retrait de l'erreur de mesure pour cette séance), le taux de réussite n'a cessé de baisser aux examens suivants, passant de 78,9 % à 45,4 % en septembre 2022, soit une baisse globale de 33,5 %.

3.2 Évolution de la performance des personnes candidates à l'examen professionnel dont la formation initiale a été effectuée au Québec (2018-2022)

Au-delà de l'évolution de la performance globale des personnes candidates aux examens depuis septembre 2018, nous nous sommes intéressés, plus précisément, à l'évolution du taux de réussite, sur la même période, des personnes candidates dont la formation initiale en soins infirmiers/sciences infirmières a été acquise au Québec. Nous avons comparé l'évolution de la performance à l'examen de ces personnes candidates selon 3 catégories basées sur diplôme obtenu :

- les personnes candidates universitaires détenant un baccalauréat ou une maîtrise ;
- les personnes candidates du collégial détenant un DEC 180.A0 ;
- les personnes candidates du collégial détenant un DEC 180.B0 (auxiliaires).

Figure 8 : Évolution de la performance à l'examen professionnel des personnes candidates détenant une formation initiale du Québec (2018-2022)



Ces données montrent que, depuis 2018, le taux de réussite à l'examen professionnel des personnes candidates universitaires a toujours été supérieur à celui des personnes candidates du collégial. Entre les séances de septembre 2018 et du 19 septembre 2020, on constate que l'écart en termes de taux de réussite entre les personnes candidates universitaires et celles du collégial a diminué progressivement. On note cependant qu'à partir de la séance de mars 2021, l'écart entre le taux de réussite des personnes candidates universitaires et celles du collégial n'a cessé de se creuser. En effet, alors qu'en mars 2021, cet écart était de 9,6 % avec les personnes candidates du DEC 180.A0 et de 7,5 % avec celles du DEC 180.B0 (auxiliaires), en septembre 2022, il a atteint 23,4 % par rapport au taux de réussite des personnes candidates du DEC 180.A0 et 34,7 % par rapport à celui des personnes candidates du DEC 180.B0 (auxiliaires).

Si l'on compare la performance des deux catégories de personnes candidates formées au collégial entre elles, on constate qu'à la séance d'examen de septembre 2018, l'écart entre les taux de réussite était de 9,3 %, en faveur des personnes candidates du DEC 180.A0. Puis, le taux de réussite des personnes candidates du DEC 180.B0 (auxiliaires) a progressivement

rattrapé celui des personnes candidates du DEC 180.A0, jusqu'à la séance du 19 septembre 2020. L'écart entre les deux catégories de personnes candidates a ensuite légèrement réaugmenté (maximum de 3,8 % entre mars 2021 et mars 2022) avant de se creuser à la dernière séance d'examen (septembre 2022). En effet, à cette séance, l'écart entre les taux de réussite des personnes candidates des DEC 180.A0 et 180.B0 (auxiliaires) a été de 11,3 %, en faveur des personnes candidates du DEC 180.A0.

3.3 Évolution de la performance des personnes candidates à l'examen professionnel dont la formation initiale a été effectuée hors Québec (2018-2022)¹⁷

Pour ce qui est des personnes candidates dont la formation initiale dans le domaine infirmier a été acquise hors Québec (c'est-à-dire dans les autres provinces canadiennes ou à l'étranger), on distingue 3 catégories de personnes candidates, selon le parcours :

- les personnes candidates ayant réussi une formation d'appoint au collégial (AEC – programme CWA.OB/OK) ;
- les personnes candidates ayant réussi un stage clinique dans un établissement de santé au Québec ;
- les personnes candidates pour lesquelles l'Ordre a reconnu l'équivalence du diplôme ou de la formation.

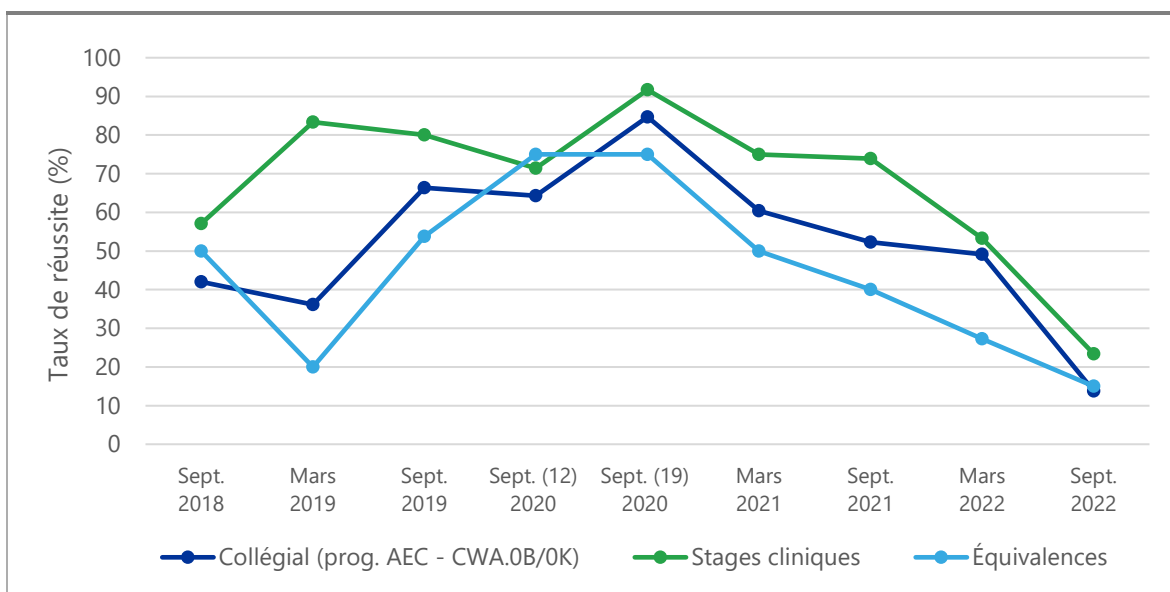
Figure 9 : Évolution de la performance des personnes candidates dont la formation initiale a été acquise « hors Québec » (2018-2022)

	Taux de réussite (%)								
	Sept. 2018	Mars 2019	Sept. 2019	Sept. (12) 2020	Sept. (19) 2020	Mars 2021	Sept. 2021	Mars 2022	Sept. 2022
Collégial (AEC – CWA.OB/OK)	42,0	36,1	66,4	64,3	84,7	60,4	52,3	49,1	13,8
Stages cliniques ¹⁸	57,1	83,3	80,0	71,4	91,7	75,0	73,9	53,3	23,4
Équivalences ¹⁹	50,0	20,0	53,8	75,0	75,0	50,0	40,0	27,3	15,0

¹⁷ Les données présentées dans le tableau ci-dessous ont été compilées par le bureau du commissaire.

¹⁸ Jusqu'en septembre 2021, cette catégorie comprenait moins de 30 personnes candidates par séance d'examen. Les taux de réussite pour les séances d'examen visées ont donc été calculés à partir d'un petit nombre de personnes candidates.

¹⁹ Cette catégorie comprend un maximum de 20 personnes candidates par séance d'examen. Les taux de réussite des différentes séances d'examen ont donc été calculés à partir d'un petit nombre de personnes candidates.



Parmi les personnes candidates hors Québec, ce sont celles ayant effectué un stage clinique qui obtiennent les taux de réussite les plus élevés aux différentes séances d'examen depuis 2018. De plus, globalement, ce sont les personnes candidates dont l'équivalence de diplôme ou de formation a été reconnue qui ont le moins bien performé à l'examen professionnel depuis 2018.

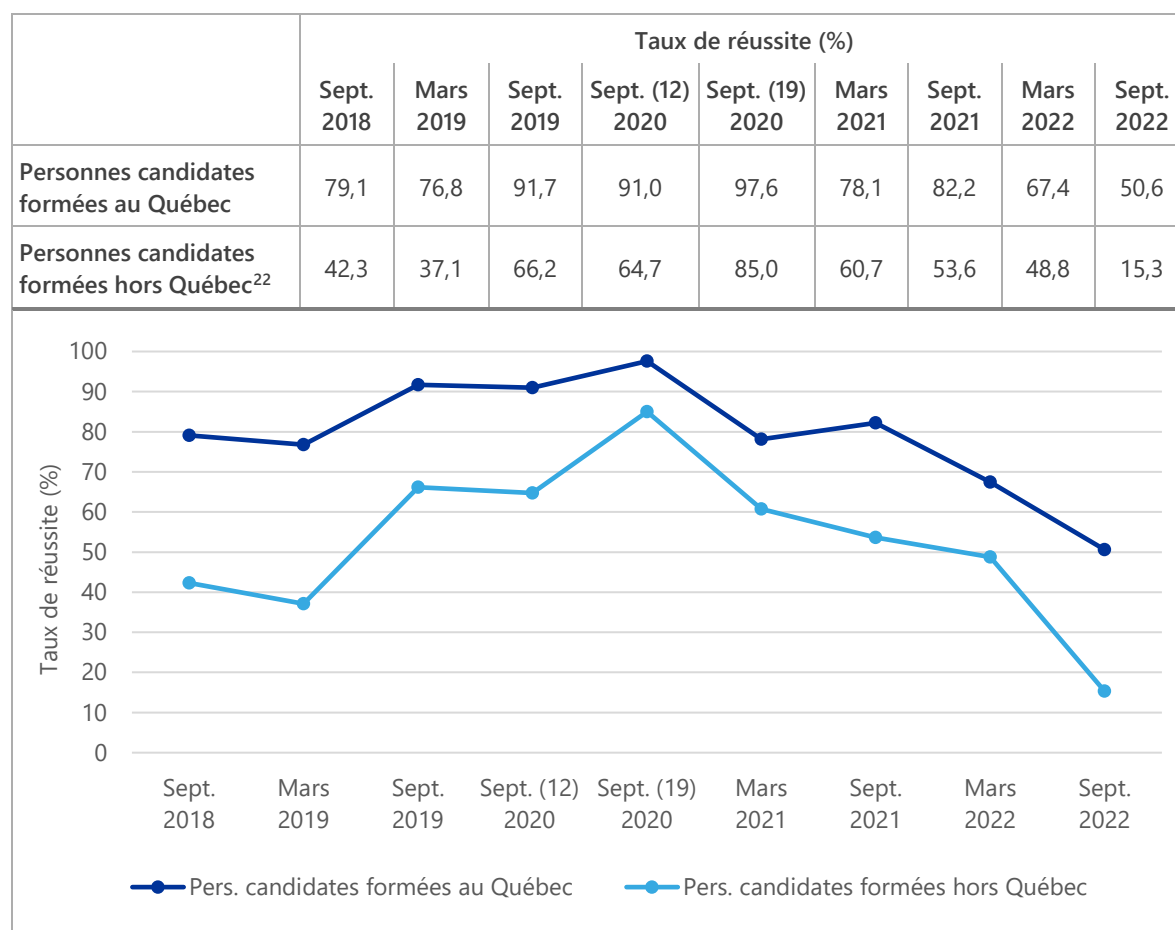
Notons que, depuis la séance d'examen du 19 septembre 2020, les taux de réussite ont diminué de plus en plus d'une séance à l'autre, quelle que soit la catégorie de personnes candidates. En effet, le 19 septembre 2020, les taux de réussite variaient entre 75 % (personnes candidates en équivalence) et 91,7 % (personnes candidates en stages cliniques), tandis qu'en septembre 2022, les taux de réussite oscillaient entre 13,8 % (personnes candidates avec une AEC) et 23,4 % (personnes candidates en stages cliniques). Il s'agit, depuis la séance d'examen du 19 septembre 2020, d'une baisse du taux de réussite :

- de 70,9 % pour la catégorie des personnes candidates détentrices d'une AEC ;
- de 68,3 % pour la catégorie des personnes candidates en stages cliniques ;
- de 60 % pour la catégorie des personnes candidates en équivalence.

3.4 Comparaison entre l'évolution de la performance des personnes candidates à l'examen professionnel formées initialement au Québec et celles formées hors Québec (2018-2022)

L'évolution de la performance (2018-2022) à l'examen professionnel des personnes candidates formées initialement au Québec²⁰ et de celles formées hors Québec²¹ a été comparée afin de savoir s'il existait des écarts importants entre les deux et d'être en mesure de mieux les quantifier.

Figure 10 : Évolution de la performance des personnes candidates formées au Québec et hors Québec (2018-2022)



²⁰ Il s'agit des personnes candidates détentrices d'un baccalauréat/maîtrise d'une université ou d'un DEC (180.A0 et 180.B0 - auxiliaires).

²¹ Il s'agit des personnes candidates ayant obtenu l'AEC (programme CWA.0B/0K), ayant suivi un stage clinique ou dont l'équivalence de diplôme/formation a été reconnue.

²² Les données de cette catégorie de personnes candidates présentées dans ce tableau ont été compilées par le bureau du Commissaire à l'admission aux professions.

Globalement, nous constatons que les taux de réussite à l'examen professionnel des personnes candidates dont la formation initiale a été suivie au Québec ont toujours été, depuis la séance de septembre 2018, plus élevés que ceux des personnes candidates formées hors Québec. Les deux courbes suivent cependant la même tendance, avec une augmentation progressive des taux de réussite entre les séances d'examen de septembre 2018 et du 19 septembre 2020 où un pic a été atteint. Depuis la séance du 19 septembre 2020, les taux de réussite ont globalement diminué pour les deux catégories de personnes candidates.

L'écart de performance entre les personnes candidates du Québec et celles hors Québec a varié dans le temps entre 12,6 % (séance du 19 septembre 2020) et 39,7 % (séance de mars 2019). L'écart moyen sur les 9 séances d'examen est de 26,7 % et, dans le cadre de 6 séances d'examen sur 9 (soit les deux tiers des séances), l'écart entre les taux de réussite a été supérieur à 25 %. Il s'agit d'un écart important entre les taux de réussite.

Dans le cas des personnes candidates hors Québec, leur dossier a été analysé au préalable par l'Ordre pour déterminer si une mesure compensatoire (formation d'appoint/AEC ou stage clinique) était nécessaire afin que ces candidats soient aptes à exercer de manière compétente et autonome dans le système de santé québécois. Les personnes candidates hors Québec qui se présentent à l'examen ont réussi les mesures compensatoires exigées (si applicable) par l'Ordre et ont donc acquis les connaissances et compétences manquantes pour exercer leur profession au Québec. Au terme de leur parcours d'admission, lorsque les personnes candidates hors Québec se présentent à l'examen professionnel, elles sont censées être prêtes, tout comme les personnes diplômées des programmes universitaires/collégiaux dans le domaine infirmier, à passer l'examen. On pourrait donc s'attendre à ce que les taux de réussite des personnes candidates hors Québec soient similaires à ceux des personnes candidates formées au Québec.

ANNEXE : DÉMARCHE D'ENQUÊTE ET RÉFÉRENCES

Documentation consultée

- Législation et réglementation pertinentes, dont
 - *Code des professions* ([RLRQ, c. C-26](#)) ;
 - *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* ([RLRQ, c. C-26, r. 2](#))
 - *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec* ([RLRQ, c. I-8, r. 13](#)) ;
 - *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des infirmières et des infirmiers* ([RLRQ, c. I-8, r. 2](#)) ;
 - *Loi sur les infirmières et les infirmiers* ([RLRQ, c. I-8](#)) ;
- Documentation fournie par l'Ordre ;
- Information disponible sur les sites Web de [l'Ordre](#) ;
- Documentation sur les principes et sur les bonnes pratiques dans le domaine de l'admission et de la reconnaissance des compétences.

Personne consultée

- Mme Chantal Lemay, Directrice des admissions et du registrariat à l'Ordre ;

Activités d'enquête réalisées

- Recherche et analyse documentaires (voir plus haut) ;
- Entretiens avec les personnes susmentionnées.

